

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 8 octobre 2018

PRESENTS : M. MASSION, Maire, M. MARUT, Mme DUBOIS, Mme GUILLEMIN, M. ROSAY, Mme MAILLET, M. BERENGER, Mme PLATE, Adjoints au Maire.

M. TAILLEUX, M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. TERNATI, Conseillers municipaux délégués.

M. PREPOLESKI, Mme BERENGER, Mme PLOQUIN, Mme VENARD, Mme RIDEL, M. BRUNEAU, M. ASSE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. ROULY, M. EZABORI, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

Mme THEBAULT, M. BACHELAY, Mme VATEY, Conseillers municipaux délégués.

Mme ARSENE IBERT, Mme QUINIO, M. SYLLA, Mme FERON, Mme CLUZAUD, Mme BALQUET LEBOUCHER, Mme PLANQUOIS EL HOCINE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : M. HONNET, M. BONNEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. BRUNEAU, Conseiller municipaux, assisté de Mme BERTRAND.

Nombre de Conseillers en exercice : 34

Nombre de Présents : 19

Nombre de Votants : 30 (11 Pouvoirs)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Vu le rapport par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République**), en son article 107, ainsi que le décret n° 2016-841 sont venus étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux élus et aux citoyens. Ce rapport doit donc permettre d'éclairer sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget.

Ce rapport est soumis au vote du Conseil Municipal et sera transmis aux services métropolitains et préfectoraux.

Conformément aux dispositions législatives rappelées ci-dessus, le Rapport d'Orientations Budgétaires doit répondre à plusieurs objectifs :

- Informer les élus de la situation budgétaire de la commune avec une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de la commune.
- Présenter la structure et l'évolution des frais de personnel et des effectifs avec leur évolution prévisionnelle, l'exécution des dépenses dédiées, les rémunérations et le temps de travail.
- Permettre de discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Partie 1 – Les éléments du contexte

Le contexte national

Le contexte économique national demeure fragile. Il impacte toujours l'emploi et le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Le gouvernement lance des réformes, toutes destinées à rationner l'action locale. Dans ce cadre, la Ville de Grand Quevilly entend bien poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses publiques tout en maintenant son taux d'investissement et en apportant une réponse moderne, durable et appropriée aux besoins aux usagers.

La situation locale et les besoins du territoire

La Ville de Grand Quevilly compte plus de 25 652 habitants et fait partie des quelques communes du département qui gagnent encore des habitants (+ 0.6% en 2017), ce qui résulte des récentes opérations de construction sur la Ville (Matisse, Champlain, Auriol) et marque son attractivité au sein de la Métropole Rouen Normandie grâce à la qualité des services publics locaux.

Cette dynamique démographique complète la photographie de la commune qui se caractérise traditionnellement par l'importance de son parc locatif social (67,3 % des logements) et une population composée majoritairement d'ouvriers, d'employés et de retraités.

A noter que 29,6% de la population a plus de 60 ans, ce qui est supérieur de 5 points à la moyenne nationale et invite à une attention particulière sur ce public.

L'évolution du budget communal

Pour rappel, le Budget Principal 2018 de la Ville se décomposait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	34 638 746 €	34 638 746 €
INVESTISSEMENT	11 312 188 €	11 312 188 €
TOTAL	45 950 934 €	45 950 934 €

Les résultats de fonctionnement des exercices précédents s'établissaient ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
2014	35 899 285.69 €	37 616 392.43 €	1 717 106.74 €
2015*	34 283 602.86 €	36 406 204.54 €	2 122 601.68 €
2016	35 450 964.99 €	38 000 702.58 €	2 549 737.59 €
2017	35 993 350.48 €	39 656 802.55 €	3 663 452.07 €

(*) Transfert à la Métropole Rouen Normandie de la compétence « voirie » et des personnels dédiés

Concernant l'investissement, les résultats (hors restes à réaliser) étaient les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
2014	7 773 455.43 €	10 808 034.23 €	3 034 578.80 €
2015	7 273 920.35 €	10 137 930.30 €	2 864 009.95 €
2016	6 231 125.71 €	10 645 392.36 €	4 414 266.65 €
2017	11 877 430.61 €	11 349 671.25 €	-527 759.36 €

A/ La section de fonctionnement

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors résultat antérieur, opérations d'ordre et produits exceptionnels) s'élèvent à un montant total de 34 978 080.23€.

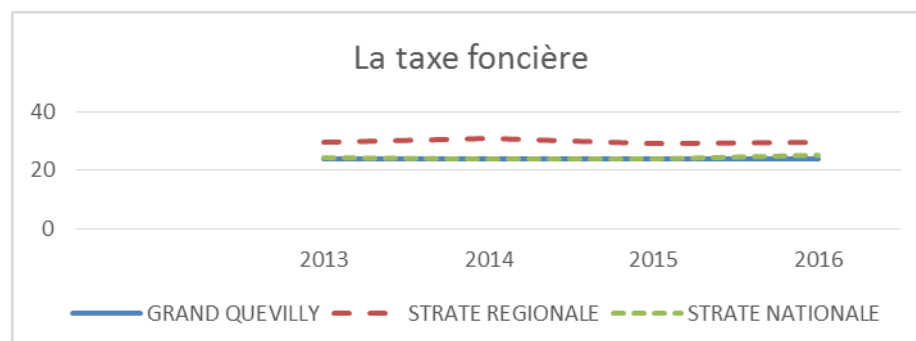
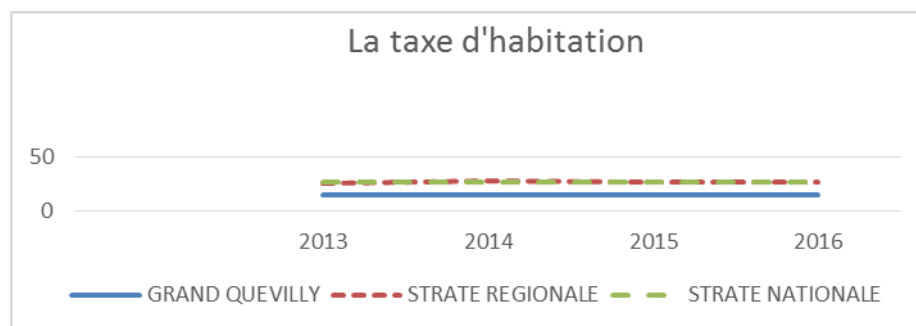
En 2017	MONTANTS
Produit des impôts communaux	13 624 288.00 €
Compensations de l'Etat (TH, TF, TP)	635 369.00 €
Dotation Globale de fonctionnement - DSU	7 176 973.00 €
FNGIR et DCTP	335 331.00 €
Attribution et compensation métropolitaine	6 894 362.00 €
FPIC	308 203.00 €
Fiscalité indirecte communale	1 323 509.86 €
Autres recettes (voir détail page 6)	5 040 044.37 €

- **La fiscalité :**

L'engagement de l'équipe municipale pour la mandature de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale est respecté, soit :

- * Taxe d'habitation : 14,99% ;
- * Taxe foncière sur le bâti : 23,76% ;
- * Taxe foncière sur le non-bâti : 46.33%.

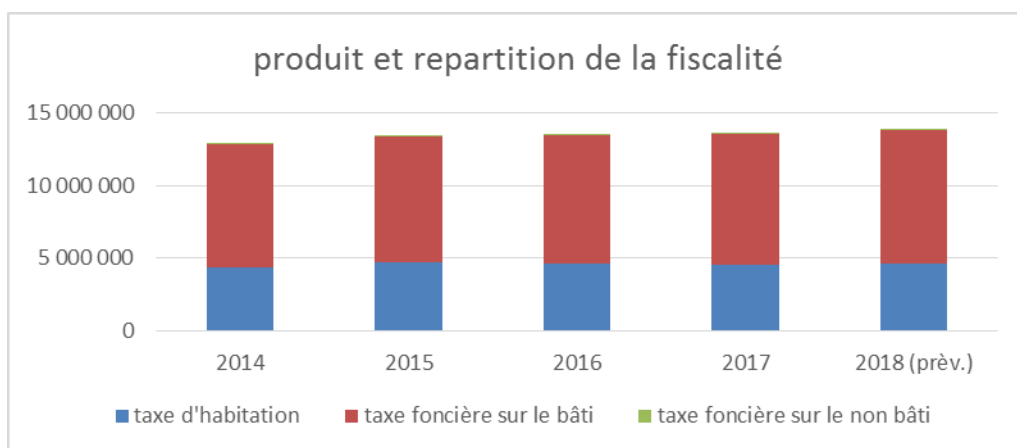
Pour la 10^{ème} année consécutive, les taux n'ont pas augmenté.



Le produit des impôts pour 2017 se décomposait comme suit :

taxe d'habitation	4 584 103 €
taxe foncière sur le bâti	8 968 324 €
taxe foncière sur le non bâti	39 273 €
TOTAL Produit des impôts locaux	13 591 700 €

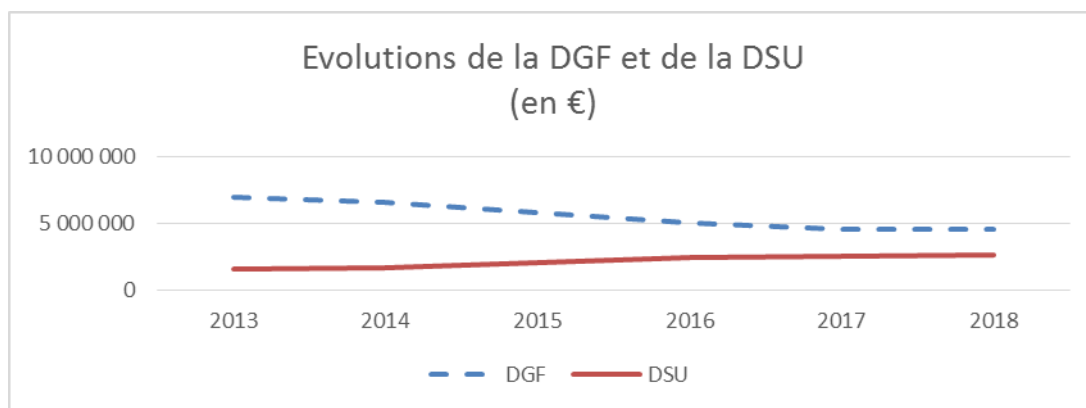
Malgré cette neutralisation de l'impôt, l'évolution du produit annuel des impôts est régulière compte tenu de la dynamique des bases (programmes immobiliers, revalorisation annuelle des valeurs locatives).



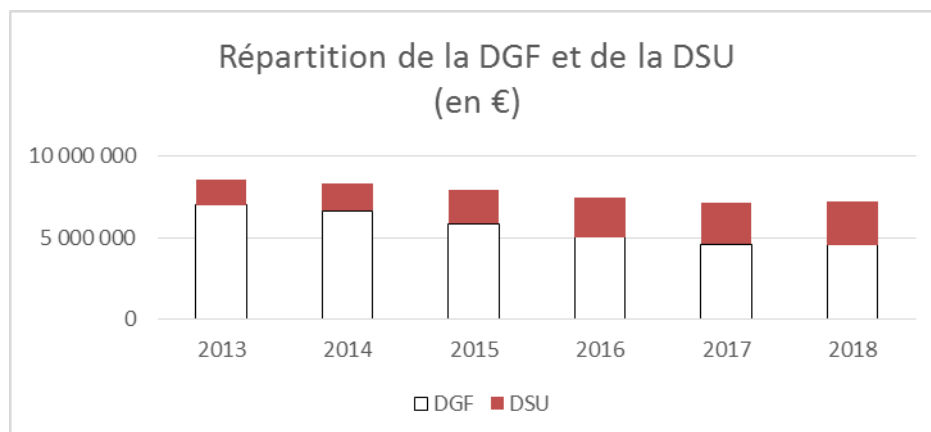
- **Les dotations de l'Etat :**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Elle comporte une part forfaitaire ainsi qu'une part de péréquation reversée aux collectivités les plus défavorisées, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS).

En 2018, la commune a perçu 5 540 605€ au titre de la DGF et 2 653 449€ pour la DSU-CS, soit un total de 7 194 054€. Le montant de la dotation globale est en diminution régulière (participation des collectivités au redressement des comptes publics). Sa diminution a partiellement été compensée par une augmentation de la DSU-CS.



Ce montant total est cependant en diminution régulière.



- **La fiscalité indirecte communale :**

La répartition de son produit pour 2017 était la suivante :

Taxe additionnelle aux droits de mutation	462 867.57 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	419 454.30 €
Taxe d'accueil de VESTA	225 106.28 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	216 081.71 €
TOTAL	1 323 509.86 €

- **Les ressources de l'intercommunalité :**

La Métropole Rouen Normandie a été créée le 1^{er} janvier 2015 par le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014. Elle regroupe 71 communes et compte 498 822 habitants (référence INSEE au 1^{er} janvier 2018).

Cette création a engendré un transfert de charges et produits entre la Métropole et chacune de ses communes membres. Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) en date du 30 novembre 2015 a permis de fixer les montants d'une Attribution de Compensation positive (de la Métropole vers la commune) qui s'élève aux montants suivants :

	Attribution de Compensation	Reprise de dette	Taxe d'aménagement CLECT du 5/05/2016	TOTAL
2015	6 171 914.00 €	123 287.00 €	- €	6 295 201.00 €
2016	6 171 914.00 €	113 443.00 €	67 729.00 €	6 353 086.00 €
2017	6 171 914.00 €	103 156.00 €	135 257.00 €	6 410 327.00 €
2018	6 171 914.00 €	92 405.00 €	180 609.00 €	6 444 928.00 €
2019	6 171 914.00 €	81 171.00 €	225 761.00 €	6 478 846.00 €

Cette attribution est complétée par une dotation de solidarité communautaire dans le but de favoriser la péréquation et renforcer la solidarité financière et fiscale entre les communes membres.

En 2017, un critère destiné à renforcer l'aide à l'enseignement artistique a été introduit pour une période de trois ans (de 2017 à 2019). En 2018, son montant s'est élevé à 628 589 €.

Enfin, une troisième ressource financière en provenance de la Métropole concerne le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Mis en place par la Loi de Finances pour 2012, le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes. La Métropole Rouen Normandie a bénéficié pour la première fois du FPIC en 2015, les reversements au bénéfice de la commune étaient les suivants :

Année	Montants
2015	282 518.00 €
2016	356 639.00 €
2017	308 203.00 €
2018	319 236.00 €

En 2018, la commune est toujours éligible mais reste proche du seuil d'éligibilité (735^e place sur 750 communes éligibles) et pourrait donc perdre ultérieurement le bénéfice de ce dispositif tout en restant contributeur.

- **Les autres recettes :**

On notera :

En 2017	MONTANTS
Remboursements sur salaires	123 831.59 €
Produits des services	1 728 175.46 €
Produits des locations	665 482.43 €
Participations de la CAF	1 317 720.66 €
Autres participations (Etat, Région, Dept...)	687 799.96 €

Parmi les produits des services, on notera :

En 2017	MONTANTS
Restauration municipale	713 113.65 €
Crèches	319 689.72 €
Centres de loisirs	171 797.65 €
Accueil ludo-éducatif	150 481.35 €
Concessions du cimetière	104 590.00 €

Parmi les financeurs, la Caisse d'Allocations Familiales demeure le principal soutien financier de la Ville :

Dispositifs municipaux	Participation CAF
Petite enfance	854 559.48 €
Contrat Enfance Jeunesse	183 948.00 €
centre de loisirs, Espace Jeunesse...	126 393.35 €
Accompagnement scolaire et péri-scolaire	152 819.75 €

Toutefois, son volume d'intervention se restreint régulièrement.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de la Ville, comme le montre le tableau suivant, sont consacrées aux charges de personnel (61%), aux charges à caractère général (23%) et aux subventions de fonctionnement (15%).

	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général	6 925 635 €	6 016 970 €	6 821 364€	6 297 250 €
Charges de personnel	18 872 924 €	18 168 963 €	17 789 475€	18 568 765€
Subventions de fonctionnement	4 502 002 €	4 555 500 €	4 507 522€	4 416 404 €
Autres charges de gestion	410 148 €	405 122 €	389 602€	420 855 €
Dépenses de fonctionnement	30 710 709 €	29 146 555 €	29 507 963€	29 703 274 €

La Municipalité, prenant en compte la stagnation du niveau des recettes, s'est imposé un effort de maîtrise de ses charges à caractère général tout en garantissant un haut niveau de services publics dans tous les domaines : social, éducatif, culturel, jeunesse, environnement.

Un effort de réduction des achats est systématiquement exigé des services municipaux.

- **Les subventions de fonctionnement**

Elles sont stabilisées et se répartissent de la façon suivante :

En 2017	MONTANTS
Centre Communal d'Action Sociale	1 806 676 €
DSP Piscine	826 219 €
DSP Théâtre	648 332 €
Associations sportives	578 294 €
Ecole de musique	435 362 €
Amicale du personnel municipal	37 000 €
Autres	84 521 €

Des conventions d'objectifs triennales ont été signées avec l'Amicale Laïque Césaire Levillain, l'Amicale laïque Bastié Calmette Salengro, l'EmAG, l'Espadon, le Stade de Grand Quevilly, le Grand Quevilly Football Club, le Judo Club et le Tennis Club. Elles sont complétées annuellement des montants attribués par le Conseil Municipal.

La Municipalité a fait le choix de la gestion déléguée pour l'exploitation de deux équipements municipaux :

- La gestion et l'exploitation en affermage du théâtre C. Dullin et du centre M. Dormoy a été confiée à une association à compter du 1^{er} avril 2006. Elle a été renouvelée au même prestataire pour la période du 30 juin 2017 au 30 juin 2022 après une procédure de mise en concurrence
- La collectivité a mis en place une délégation de service public en affermage pour la gestion du centre nautique à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle est confiée à un prestataire de droit privé et a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 après une procédure de mise en concurrence.

3- Les données relatives aux ressources humaines

- **Les effectifs et frais de personnel de la ville :**

En 2017, on compte 445 agents permanents et 35 non permanents pour un montant de frais de personnel de 18 568 765 €.

ANNEES	EFFECTIFS		FRAIS DE PERSONNEL
	permanents	non permanents	
2014	479	31	18 872 924 €
2015	454	36	18 168 963 €
2016	449	36	17 789 475 €
2017	445	35	18 568 765 €

- **Structure du personnel :**

En 2017, on dénombre 357 agents en catégorie C, 58 en catégorie B et 30 en catégorie A. 362 d'entre eux sont titulaires, 70 contractuels, 9 stagiaires et 4 en détachement. 344 travaillent à temps plein, 33 à temps partiel et 68 à temps non complet.

	2014	2015	2016	2017
Catégorie A	34	33	30	30
Catégorie B	56	55	55	58
Catégorie C	389	366	364	357
Titulaires	389	381	373	362
Contractuels	72	64	68	70
Stagiaires	5	6	5	9
Détachements	3	3	3	4
Temps plein	365	355	342	344
Temps partiel	30	26	33	33
Temps non complet	84	73	74	68

- **Temps de travail et heures supplémentaires :**

Le temps de travail est actuellement de 1 540 heures au total. La Ville a engagé une démarche afin de se conformer à la référence des 1 607 heures annuelles travaillées au 1er janvier 2019.

10 359 heures supplémentaires ont été payées en 2017.

Le nombre de jours d'absence moyen par agent s'élève à 34,63 jours en 2017 (38 jours en moyenne nationale) et le nombre d'accidents de travail déclarés est de 73 (70 en activité et 3 sur le trajet).

B/ La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- des opérations d'amortissements
- du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Cette recette correspond à la compensation, à un taux forfaitaire de 16,404% de la T.V.A. dont la Ville s'est acquitté pour ses dépenses d'investissement payées sur l'année n-1.

	F.C.T.V.A.
2017	634 693.75 €
2016	942 804.15 €
2015	892 751.51 €
2014	937 573.69 €

- Des produits de cession : en 2018, la Ville a vendu le terrain dit des « subsistances militaires », destiné à accueillir des activités commerciales, pour la somme de 3 235 015 €.

- Des subventions d'équipement : dans ce domaine, on notera la participation de la Métropole par l'intermédiaire du Fonds de Soutien aux Investissements communaux (F.S.I.C.) allant jusqu'à 25% du coût des projets retenus.

	Projets retenus	Montants attribués
2016	6	259 560.80 €
2017	11	917 237.09 €

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre) s'élevaient en 2017 à 10 713 619.84 €.

	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'équipement	6 165 596 €	6 124 126 €	4 257 223 €	9 866 539 €
Subventions d'équipement	681 050 €	889 137 €	1 183 539 €	728 635 €
Total	6 846 646 €	7 013 263 €	5 440 762 €	10 595 174 €

Les dépenses d'équipement d'un montant de 9 866 539 € en 2017 sont la traduction des priorités politiques de la Municipalité, reflet des engagements pris par la mandature en 2014.

Elles portent sur l'ensemble des politiques suivantes :

- Le développement de la ville ;
- La sécurité ;
- La culture, le sport et la vie associative ;
- Le cadre de vie et l'environnement ;
- L'éducation et la jeunesse.

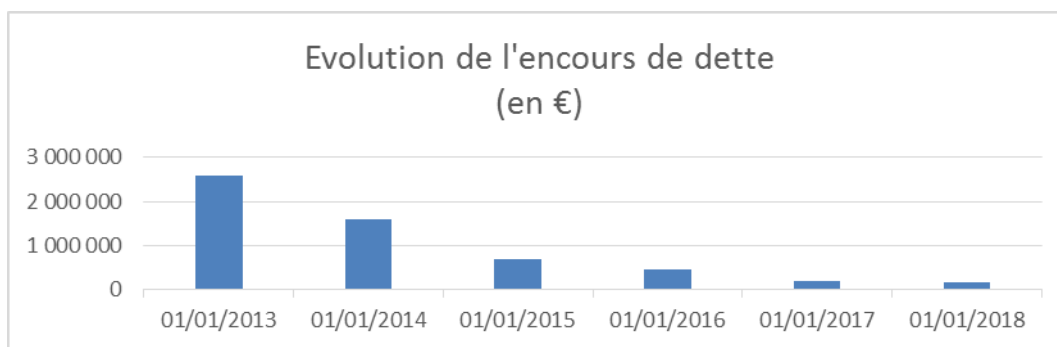
La société Quevilly Habitat, bailleur social, participe activement en partenariat avec la Municipalité, à l'amélioration de qualité de la vie et de l'environnement des Grand-Quevillais. A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de la Ville. Les subventions d'équipement qui lui sont attribuées correspondent au programme de réhabilitation pluriannuel de son parc de logements situés sur le territoire de la commune.

En 2017, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution de subventions d'équipement pour les opérations suivantes :

- Réhabilitation de 131 logements « Résidence Leprettre » 393 000,00 €
- Halls des immeubles « Gentianes, Pervenches, Pivoines » 166 000,00 €
- Aménagement dalle haute du parking « Mallarmé » 543 000,00 €

C/ La dette

La dette s'élève à 162 494,89 € au 1^{er} janvier 2018, soit environ 7,5 € par habitant alors que la moyenne nationale est supérieure à 1 000 € pour les communes de la strate. Ce faible taux de dette est parfaitement sécurisé puisque classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque).



Partie 2 – Les orientations budgétaires pour 2019

1. Les priorités politiques de la Municipalité

Pour faire de Grand Quevilly une Ville toujours plus proche, attractive, citoyenne, tranquille et éducative, la Municipalité confirme ses priorités telles qu'annoncées pour 2014-2020 :

- **L'aménagement des quartiers, l'entretien, la propreté et l'environnement** : cela se traduit par la rénovation des rues et des espaces publics, l'animation des quartiers et une dynamique globale d'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble de la commune. Dans ce cadre, la Ville poursuit aussi ses actions durables (gestion raisonnée des espaces naturels, renforcement de la biodiversité, intégration des animaux et de la nature dans la ville) et liées à l'entretien des espaces publics. A ce titre, elle sera signataire de la COP 21 locale - Accords de Rouen et développera les actions prévues dans son plan d'action présenté au conseil municipal de septembre dernier. On notera également l'accroissement de la flotte de véhicules électriques permettant de s'inscrire dans une démarche de développement durable.
- **La gestion maîtrisée des finances publiques, l'accompagnement vers l'insertion et la construction & la rénovation de logements.**
- **Les solidarités et la citoyenneté** : cela se traduit notamment par les actions du CCAS en faveur des seniors (avec le dispositif Ville amie des Aînés) et des personnes les plus fragiles. Grâce à des outils de solidarité active, la Ville poursuivra ses actions pour adapter l'aide au maintien à domicile. Elle améliorera aussi la mise en accessibilité des bâtiments municipaux.
- **La culture, le sport, le jumelage et la vie associative** : une action importante des services à la population vise une qualité de vie toujours améliorée pour tous. Des actions d'animation dans la Ville (fêtes de quartier, Bakayades en Ville, Forum des Associations, Lire au Parc ...) sont organisées non seulement en lien avec le tissu associatif local (compétitions sportives, manifestations culturelles, actions de solidarité), mais aussi avec les équipements municipaux : médiathèque, théâtre, Maison des Arts, gymnases, stades, piscine.
Alors que le Gouvernement supprime 120.000 contrats aidés, source essentielle dans la structuration des associations, notamment sportives, baisse le budget du Centre National du Développement du Sport et baisse de façon continue les dotations publiques en faveur du sport, le soutien financier de la Ville de Grand Quevilly aux associations locales sera maintenu et fiabilisé par convention.
- **La sécurité des personnes et des biens, la prévention & la santé**
La protection et la sécurité passent par la présence des agents dans chaque quartier avec des interventions de sécurité publique diverses et nombreuses (ilotage, opération tranquillité vacances, renforcement de la vidéo protection et mise en place

de la vidéo verbalisation, partenariat avec la police nationale,...). La politique de prévention sera poursuivie au titre du partenariat qui lie la Ville et l'APRE avec des animateurs de rue afin de développer un accompagnement spécifique pour les jeunes Quevillais en situation difficile.

Une attention particulière sera portée à la santé et à l'accès aux soins en multipliant les opérations de préventions (Sport et Santé, Octobre rose).

- **La petite enfance, l'éducation et la jeunesse** pour préparer l'avenir. A ce titre, la Ville poursuit son implication auprès des équipes enseignantes afin de proposer à tous les élèves une scolarité de qualité (soutien aux coopératives, dispositifs « journée au musée », « journée à la ferme », accueils ludo-éducatifs.....). Les dispositifs contractuels de la Ville en faveur de la jeunesse (« Ville Amie des enfants » avec l'UNICEF, Relais Partenaires Jeunes avec la CAF, Quevilly Etudes Secondaires et Supérieures) seront prolongés. Les actions d'animation et de prévention santé auprès du jeune public seront maintenues. Les conseils des jeunes et des Ados Citoyens poursuivront leurs actions en vue de plus de citoyenneté.

2. La traduction des priorités politiques en orientations budgétaires pour 2019

La préparation budgétaire 2019 se poursuit en reconduisant la stabilité des taux de fiscalité, toujours à un niveau nettement inférieur à la moyenne des villes de même taille.

Par ailleurs, certaines recettes de fonctionnement font l'objet d'hypothèses détaillées ci-dessous, dans la mesure où le débat parlementaire sur la loi de finances 2019 n'est pas encore entamé.

A. La section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

La préparation du budget municipal intervient dans un contexte de faible augmentation des recettes. Si le produit de la fiscalité directe locale poursuit sa progression du fait de la vitalité des bases, la progression des dotations de l'Etat est maintenant stoppée.

Les conséquences pour 2019 pourraient être les suivantes :

- La Dotation Globale et Forfaitaire ainsi que la Dotation de Solidarité Urbaine au global demeureront stables.
- Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal, mécanisme de péréquation national entre intercommunalité, devrait permettre une recette de plus de 300 000 €.
- L'attribution de compensation communautaire restera stable en l'absence de nouveaux transferts de compétence vers la Métropole Rouen Normandie.
- La Dotation de solidarité ne connaîtra pas de grande variation.

b. Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses traduisent les priorités politiques de la majorité municipale comme rappelé auparavant.

Les charges à caractère général (achat de prestations et fournitures) resteront maîtrisées grâce à la poursuite du processus de dématérialisation et au développement de procédures en ligne.

Enfin, les charges de personnel resteront stables. Ceci est le résultat d'une gestion prévisionnelle rigoureuse des effectifs et de contrôle de la masse salariale.

B. La section d'investissement

La Ville s'est fixé des règles indicatives prudentielles pour le financement de ses investissements. Il s'agit de garantir un niveau d'autofinancement supérieur à 50% et de limiter le recours à l'emprunt à moins de 30%.

a. Les recettes d'investissement

L'autofinancement auquel s'ajoute le Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des recettes importantes attendues du Fonds de Soutien aux Investissements des Communes (FSIC) mis en place par la Métropole Rouen Normandie permettront de financer une section d'investissement d'un niveau inférieur à celui de l'année précédente. Toutefois, ce montant de crédits voués aux investissements restera élevé par rapport aux communes de notre taille.

b. Les dépenses d'investissement

Les investissements 2019 continueront de traduire les priorités politiques de la Municipalité et les engagements pris en 2014. Ils porteront sur les politiques suivantes, avec les principaux projets mentionnés :

L'aménagement des quartiers et la construction & la rénovation de logements :

- Les travaux de construction se poursuivront au clos du Père Jules avec le démarrage de la seconde phase du projet. Celui-ci, implanté sur une superficie de 10 hectares, verra à terme la réalisation d'environ 280 logements répondant aux exigences de qualité architecturale et environnementale et de mixité sociale. Il fait l'objet d'un budget annexe.
- Les programmes de réhabilitation de logements sociaux se poursuivront. Le soutien financier à Quevilly Habitat sera maintenu.
- La réflexion sur le devenir du site « Allorge » se poursuivra pour définir une perspective pour ce terrain d'ici la fin du portage par l'EPFN.

La sécurité des personnes et des biens :

- Le réseau de vidéo-protection de la commune sera étendu pour arriver à la création d'un véritable Centre de Sécurité Urbaine.

La culture, le sport, le jumelage et la vie associative :

- La poursuite de la modernisation des deux complexes sportifs de football de la Ville fera l'objet d'une inscription de crédits importants.
- Le théâtre Charles Dullin fera l'objet d'une étude de requalification qui bénéficiera de financements significatifs de la part de la Métropole dans le cadre du dispositif « projets de territoire ».
- La modernisation du centre nautique sera engagée en 2019 et se poursuivra les années suivantes pour bénéficier du programme de financement métropolitain (FAGIP).
- Des travaux d'extension seront réalisés au gymnase Tabarly.

L'aménagement des quartiers, l'entretien & la propreté et l'environnement :

- La Ville poursuivra ses plans pluriannuels d'entretien et de rénovation des bâtiments mais aussi d'économies d'énergies (chauffage, menuiseries extérieures, toitures).
- L'esplanade Tony Larue fera l'objet d'un réaménagement complet avec le concours financier de la Métropole.
- La politique de l'arbre sera poursuivie, avec de nouvelles plantations et le renouvellement de certains sujets.
- De nouveaux carrés, permettant un entretien respectueux de l'environnement, seront créés dans l'extension du cimetière.

La petite enfance, l'éducation et la jeunesse :

- Comme chaque année, dans le cadre de son programme pluriannuel, la Ville s'attachera à la requalification d'une école et à la réfection d'une cour d'école.
- Des travaux d'amélioration seront conduits sur plusieurs structures d'accueil de mineurs (crèche Delacroix, centre de loisirs, Espace Jeunesse,...).

Conclusion

La situation budgétaire en 2019 est le fruit des efforts de gestion et de prévision engagés par la Ville depuis le début du mandat en 2014 et dans la suite des mandats précédents.

Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées et la masse salariale maîtrisée. Au niveau de l'investissement, sans remettre en cause l'excellente situation financière de la commune, 2019 verra la réalisation de plusieurs gros chantiers dans les écoles et les équipements sportifs et le démarrage des plusieurs grands projets prévus (esplanade, théâtre, piscine).

L'action de la Municipalité s'inscrit dans la continuité et traduit ses priorités politiques et ses engagements. Ce travail s'inscrit dans un souci permanent de maintenir les équilibres financiers et de préserver les marges de manœuvre futures.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil municipal prend acte :

1. de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2019 ;
2. de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2019 organisé en son sein.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture 076-217603224-20181015-20181015-09-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018
--